Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260112-D2026005-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anne BORRY, Maire d'Arzano.

Etaient présents : BORRY Anne, EVENNOU Jean-Luc, LE ROCH Marie-Françoise, GUÉGUIN Gisèle, HÉLOU Annie, VALÉGANT Jacques, LE GLEUT Jean-Paul, SYLVESTRE Jean-Yves, CORDROC'H Jacques, DE PENFENTENYO Aude, DE MOUCHERON Cosme
Excusés : TANGUY Patrick ayant donné procuration à EVENNOU Jean-Luc
LE HEN Gwénola ayant donné procuration à HÉLOU Annie

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
13	11	13

Secrétaire de séance : Jean-Paul LE GLEUT

Date de convocation : 06/01/2026 **Date d'affichage** : 14/01/2026

Objet de la délibération : Sollicitation DETR-DSIL 2026

Cette année, les demandes de subvention au titre de la DETR/DSIL sont à faire avant le 31 janvier pour l'année en cours. Il s'agit cette année d'une plateforme nationale, créée à l'initiative de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL).
Dans la mesure où le projet de loi de finances pour 2026 n'a pas encore été approuvé, et notamment les dispositions relatives à l'instauration du "Fonds d'investissement des territoires" (FIT) qui prévoit la fusion de la DETR, de la DSIL et de la DPV en une seule dotation, il n'y aura pas de circulaire DETR-DSIL pour lancer la campagne 2026.

En l'absence d'instructions nouvelles, les dispositions de la circulaire DETR/DSIL 2025 relatives aux règles d'éligibilité et aux opérations éligibles restent en vigueur. En fonction des évolutions législatives, des instructions complémentaires utiles au bon déroulement de cette nouvelle campagne pourront nous être transmises.

Il est proposé de déposer à nouveau un dossier pour la rénovation de l'ancien CIAL, maintenant que la maitrise d'œuvre est désignée, l'avant-projet présenté et les montants de travaux estimés.

Dépenses	***Montant HT***	**Financeurs**	***Montant***
Maitrise d'œuvre	*57 500 €*	Quimperlé Communauté Fonds de concours démolition/reconstruction	*100 000 €*
Travaux	*860 000 €*	Conseil départemental - Pacte Finistère 2030 – Volet 2	*50 000 €*
Diagnostics, CT, SPS	*15 000 €*	DETR / DSIL 2025	*200 000 €*
Aléas	*30 000 €*	Loyers / 20 ans	*400 000 €*
		Commune d'Arzano	*212 500 €*
Total	***962 500 €***	**Total**	***962 500 €***

ENTENDU l'exposé de Madame le maire,

Le conseil municipal, après avoir en avoir délibéré :

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour le dossier cité ci-dessus.

Vote : 13 voix pour

MAIRIE D'ARZANO (Finistère)

Pour extrait certifié conforme,
Anne BORRY,
Maire d'Arzano